Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_026-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_026

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ADOPTER le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 20 juin 2022.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_027-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_027

OBJET : Convention d'intervention d'une infirmière puéricultrice au sein du multi-accueil communautaire « La Maison des Doudous » à Hayange

Les articles R. 2324-40 et R.2324-46 du Code de Santé Publique portent obligation pour les gestionnaires d'établissement de s'assurer du concours d'une infirmière à hauteur de 0,3 ETP (Équivalent Temps Plein) dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'une capacité supérieure à 40 places.

Au regard de la capacité du multi-accueil communautaire « La Maison des Doudous » de 55 places à Hayange, il s'avère nécessaire de signer une convention avec une infirmière habilitée, afin de répondre à cette obligation.

Madame Lætitia THIERRY, infirmière puéricultrice, est disposée à apporter son concours au bon fonctionnement du multi-accueil. Aussi il convient d'établir une convention fixant notamment les modalités d'intervention en tant qu'infirmière habilitée, et fixant le paiement de ses honoraires. Le projet de convention correspondant est présenté en annexe du présent rapport.

La durée de cette convention sera fixée à 6 mois et pourra être reconductible tacitement, par période de 6 mois, 1 fois au maximum. Le temps d'intervention est fixé à 0,3 ETP (Équivalent Temps Plein), soit l'équivalent de 10,5 heures d'intervention par semaine. Le tarif horaire des honoraires sera de 55 € net.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER la convention telle qu'annexée au présent rapport, précisant les conditions d'intervention de l'infirmière et de règlement de ses honoraires ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_027-DE

APPROUVER le taux horaire d'intervention de l'infirmière au multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange, fixé à 55 € net ;

AUTORISER le Président ou son représentant à poursuivre ladite convention ou à la résilier pour motif d'intérêt général, notamment en cas d'embauche directe d'une infirmière par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_028-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_028

OBJET : Acquisition d'un terrain en vue de l'extension de l'aire de stationnement de la crèche La Maison des Doudous à Hayange

Le Département de la Moselle est propriétaire de six parcelles, d'une superficie totale de 49a17ca, situées rue Mendès France à HAYANGE, initialement destinées à l'implantation d'un bâtiment dédié à l'accueil des services sociaux départementaux. Le projet de construction a été abandonné et depuis, le Département a réalisé l'acquisition d'un bâtiment situé rue de Verdun auprès d'ArcelorMittal afin d'y installer un Centre Moselle Solidarités.

Les parcelles considérées sont cadastrées sous section 13 numéros 185, 184, 183, 182, 176 et 153.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch développe un projet d'extension de l'aire de stationnement du multi-accueil La Maison des Doudous à Hayange sur une partie du foncier concerné. Le reste du foncier constituera une réserve foncière.

Il est donc proposé d'acquérir ce foncier au prix estimé par les services fiscaux, à la demande du Conseil départemental, soit 14 € HT du m².

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch des parcelles cadastrées sous section 13 numéros 185, 184, 183, 182, 176 et 153 sur le ban communal de Hayange au prix de 14 € HT du m².

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_028-DE

AUTORISER le Président ou son représentant à signer et créer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment les procès verbaux d'arpentage ainsi que les actes de vente et tous les actes en découlant.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_029-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_029

OBJET : ZAC Sainte Agathe : cession foncière dans le cadre de l'extension du garage " TONON "

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch gère en régie la ZAC Sainte Agathe. Elle assume notamment l'aménagement et la commercialisation des parcelles. Cette ZAC située sur les bans communaux de Florange et de Fameck, a une vocation essentiellement dédiée au développement économique du territoire.

La société « TONON », spécialisée dans la réparation de camions, conçoit un projet d'extension sur les terrains cadastrés sur le ban communal de Fameck section 22 aux numéros :

- 199 (12 158 mètres carrés),
- 200 (4 668 mètres carrés),
- 201 (421 mètres carrés),
- 202 (194 mètres carré),
- 203 (2004 mètres carré),
- 204 (177 mètres carré),

et sur le ban communal de Florange section 28 aux numéros :

- 207 (703 mètres carrés),
- 190 (42 mètres carrés),
- 224 (421 mètres carrés).

Ce terrains correspondent à une superficie de 20 788 m².

Le prix établi par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour cette cession est de 40 € HT du m², en adéquation avec les services fiscaux.

Cette acquisition pourra se réaliser en plusieurs actes.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_029-DE

Les différents actes de vente devront être signés avant le 31/12/2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER la cession à l'entreprise « TONON » ou à toute autre entité pouvant lui être substituée des terrains situés sur le ban communal de Fameck et cadastrés section 22 aux numéros 199, 200, 201, 202, 203 et 204 ainsi que sur le ban communal de Florange à la section 28 aux numéros 207, 190 et 224 au prix de 40 € HT du m² ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer et établir toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment les procès verbaux d'arpentage et les actes de vente.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_030-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_030

OBJET : Subvention à Valo'Lab pour son programme d'actions Flux Economiques Inter-Entreprises (FE2I)

Le programme d'Ecologie Industrielle et Territoriale de Valo'Lab désigné « Flux Economiques Inter-entreprises » (FE2I) est un regroupement de différents acteurs (entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire, collectivités locales, laboratoires de recherche, université) qui ont décidé de s'engager pour le développement de l'attractivité du territoire du Val de Fensch tout en prouvant qu'il est possible d'innover à l'échelle d'un territoire grâce à l'économie circulaire.

En mars 2017, ce programme a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Economie circulaire » de l'ADEME et de la Région Grand Est, et a décidé de s'engager sur un programme d'action de 6 ans visant à animer et coordonner une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le territoire du Val de Fensch afin d'aider les entreprises à optimiser leurs ressources (énergie, matières, prestations...) par le groupement d'achat, les échanges de flux de déchets inter-entreprises, la mutualisation.

En effet, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) permet d'encourager les échanges entre acteurs économiques et industriels tout en favorisant le développement de l'économie locale et la prise en compte des enjeux environnementaux. Outre les bénéfices pour les entreprises en termes de compétitivité et d'innovation, ces actions renforceront l'ancrage et l'attractivité du Val de Fensch par l'optimisation des ressources localement sur la base de coopérations multi-partenariales.

Suite à une phase intensive de mobilisation sur les zones industrielles Sainte Agathe et La Feltière, 17 projets de mutualisation sont en cours sur le Val de Fensch en coopération avec 30 entreprises, dont des projets structurants : récupération de chaleur fatale, réutilisation et recyclage de flux de déchets, achats de biens et services...

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_030-DE

L'ambition pour 2022 est de poursuivre le développement de la démarche FE2I sur le bassin de Florange mais aussi d'étendre ce projet sur le territoire de Thionville avec l'appui du réseau Entreprendre en Lorraine Nord. Des actions de communication sont également planifiées afin de faire connaître le bénéfice des synergies concrétisées (site internet FE2I, mailing, réseaux sociaux, flyers…). L'animation mise en place pour optimiser les ressources inter-entreprises sur les thématiques de l'énergie, le groupement d'achat, la restauration, la mobilité, la gestion des déchets sera poursuivie afin de développer un maximum de synergies et de générer des gains significatifs.

Il est donc proposé de soutenir Valo'Lab dans sa démarche d'écologie industrielle et territoriale, en lui octroyant une aide de 10 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de 10 000 € à Valo'Lab pour son programme d'Ecologie Industrielle et Territoriale désigné FE2I au titre de l'année 2022 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_031-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_031

OBJET : Participation à Entreprendre en Lorraine Nord pour la 27ème édition du Salon à l'Envers

L'association Entreprendre en Lorraine Nord (ELN) a pour vocation de rassembler les grands donneurs d'ordres présents sur le territoire et le tissu des PME/TPE du secteur, afin de favoriser les échanges, former les PME/TPE aux méthodes des grandes entreprises, développer leur activité au-delà de la sous-traitance, participer à l'essor commun de toutes ces entreprises et servir le territoire nord-lorrain.

Chaque année, l'association organise le Salon à l'Envers qui, à l'inverse des autres salons, met en avant des acheteurs et des donneurs d'ordres qui expriment leurs besoins et des visiteurs qui offrent des solutions aux exposants. Ce salon est devenu un événement « B to B » incontournable au fil des ans et s'affirme dans son rôle de connexion interentreprises.

En 2021 le Salon à l'Envers de Lorraine et du Grand Est a pu accueillir 154 exposants et 1 300 participants sur la journée et a offert la possibilité d'établir des contacts d'affaires contribuant à relancer l'économie de la Grande Région, encore fortement impactée par le confinement et la fermeture des frontières.

La 27ème édition se tiendra le 20 octobre 2022, au Gymnase La Milliaire de Thionville. Elle sera dédiée à l'écologie industrielle, sous la thématique sportive de l'escalade : une ascension à mener pour atteindre ensemble l'excellence, séduire les talents, promouvoir l'attractivité d'un territoire, dit « terre d'innovation », en favorisant les économies solidaires et circulaires.

Il est proposé de renouveler la participation de la Communauté du Val de Fensch à hauteur de 15 000 €, afin de contribuer au dynamisme économique et promouvoir l'attrait du territoire communautaire auprès des investisseurs de la Grande Région.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_031-DE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le versement d'une participation de 15 000 € à l'association Entreprendre en Lorraine Nord pour la 27ème édition du Salon à l'Envers ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_032-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_032

OBJET : Subvention au 15ème Salon de la Découverte Professionnelle et des Formations

Créé en 2007, le Salon de la Découverte Professionnelle et des Formations a pour objectif de contribuer à l'information, à l'orientation et au choix de poursuites d'études après la 3ème et d'informer les élèves sur l'environnement socio-économique et les entreprises en Lorraine. Depuis sa création, il a permis à plusieurs milliers de collégien(ne)s d'être acteurs de leur avenir.

Lors de la 15ème édition, qui s'est tenue les 3 et 4 mars 2022 à la salle multifonctionnelle de Thionville-Veymerange, plus de 2 000 élèves de 3ème générale du bassin d'éducation et de formation de Thionville – Rombas – Hayange, dont la quasi-totalité des établissements du Val de Fensch, ont visité le salon afin de mieux appréhender les enjeux de l'orientation. Ils ont ainsi pu découvrir des organismes de formation, des entreprises, des professionnels, et donc acquérir quelques outils pour construire un projet personnel pertinent.

Madame Karine KOEHL, Proviseure Adjointe du Lycée Gustave Eiffel de Talange et ordonnatrice des recettes, sollicite la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour une participation financière au titre de l'année 2022.

Afin de contribuer à une orientation éclairée des élèves du territoire ainsi qu'à leur réussite professionnelle future, il est proposé de répondre favorablement à cette demande dans les mêmes proportions que l'an dernier, soit à hauteur de 1 500 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_032-DE

ALLOUER une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange pour l'organisation de la 15ème édition du Salon de la Découverte Professionnelle ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_033-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Philippe GREINER

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_033

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association Mémoire et Culture Industrielle Lorraine (MECILOR) d'Uckange, pour l'année 2022.

L'association MECILOR a rempli un dossier de demande de renouvellement de subvention pour ses charges de fonctionnement général pour l'année 2022 conformément au règlement d'attribution des subventions de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après analyse du dossier, il ressort que l'association est un acteur majeur de la transmission et de la valorisation du patrimoine et de la mémoire industrielle qui répond aux objectifs suivants :

- Assurer les visites guidées tout au long de la saison d'ouverture du Parc du haut-fourneau U4 ;
- S'investir dans le développement des publics du Parc du haut-fourneau U4 et dans sa contribution aux réflexions du devenir du site ;
- Assurer la connaissance et/ou la promotion de la mémoire collective ;
- Développer des projets se situant sur le Val de Fensch et favorisant l'attractivité du territoire.

En outre, pour l'année 2022, l'association souhaite développer ces propositions :

- Faire vivre le site du haut-fourneau U4 grâce aux visites guidées, à la participation de l'association aux différents événements ;
- Créer une nouvelle visite proposée au grand public et intitulée « visite hors-circuit » et participer à la mise en œuvre d'une série de panneaux patrimoniaux qui agrémenteront cette visite ;
- Poursuivre le travail d'inventaire, d'archivage et de mise en valeur des fonds documentaires de l'association ;
- Proposer une série d'événements dans le cadre de la commémoration des 30 ans de la fermeture de l'usine, qui ponctueront la saison d'ouverture au grand public.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 057-245701222-20220919-DB_2022_033-DE

Le Conseil de communauté réuni en date du 16 décembre 2021 a voté l'apport d'un acompte de 3 000 € par délibération n° DC_2021_125. Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder le versement du solde de cette subvention, soit 9 000 €, formalisé au sein d'une convention d'objectifs annuelle.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE de la demande de subvention présentée par l'association MECILOR ;

ACCORDER le versement du solde de la subvention de 9 000 € au titre de l'année 2022 ;

ADOPTER la convention d'objectifs annuelle telle que présentée ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le 22 septembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Mis en ligne le : 22/09/2022